

Lorsque vous complétez une demande de logement ou une pré- demande, vous devez obligatoirement nous fournir l'ensemble des pièces demandées pour toutes les personnes inscrites sur le dossier.

IL EST IMPERATIF DE NOUS FOURNIR UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES

➤ Documents à fournir suivant votre situation personnelle :

- Carte d'identité si vous êtes célibataire (merci de bien vouloir cacher votre photo d'identité)
- Livret de famille
- Avis d'imposition n-2 en entier
- Avis d'imposition n-2 et la déclaration d'impôts n-2 de vos parents (en cas de rattachement fiscal)
- Attestation sur l'honneur en cas de séparation
- Ordonnance de non- conciliation, jugement de divorce en cas de divorce
- Certificat médical confirmant une grossesse
- Attestation COTOREP et carte d'invalidité en cas de handicap
- Plan de surendettement en cas de dossier de surendettement à la Banque de France
- Si vous êtes sous tutelle ou sous curatelle : copie du jugement

➤ Documents à fournir suivant votre situation professionnelle :

- 3 derniers bulletins de salaire
- Contrat de travail en cas d'emploi précaire
- 3 derniers titre d'allocation ASSEDIC
- Copie de l'agrément si vous êtes assistante maternelle
- Notification de la C.A.F. des prestations familiales (A.F., A.P.I., A.S.F....)
- Notification de la C.A.F. pour le versement du R.M.I.
- Notification de la C.A.F. pour le versement de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.)
- Titre de pension de retraite (documents de l'ensemble de vos caisses de retraite)
- Titre de pension d'invalidité
- Titre d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie
- Certificat de scolarité et attestation de bourses si vous êtes étudiante

SI VOUS ETES LOCATAIRE : il est impératif de faire compléter par votre propriétaire actuel l'attestation de loyer

SI QUELQU'UN SE PORTE CAUTION POUR VOUS : il est impératif de lui faire compléter l'acte de cautionnement :